



Doc. 14958
30 septembre 2019

Améliorer la protection des lanceurs d'alerte partout en Europe

Amendement¹ n° 4

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 7, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée, en prenant note des propositions ci-après, est persuadée que ces mesures ne pourront être pleinement efficaces que si elles sont soutenues par des médias libres et courageux, qui tiennent à leur indépendance et la défendent et qui bénéficient, si possible, de l'appui d'une législation ancrée dans la constitution et garantissant la liberté de la presse et l'accès public aux documents officiels.»

Déposé par:

ÅBERG Boriana, Suède, PPE/DC
ÅSEBOL Ann-Britt, Suède, PPE/DC
CHRISTIANSSON Alexander, Suède, CE
GILLAN Cheryl, Royaume-Uni, CE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE

1. 2019 - Quatrième partie de session

